

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achampsic
– Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 22 mars 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231088

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 768 680,00 \$ (contrat: 6 047 000,00 \$, contingences: 604 700,00 \$, incidences : 116 980,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 463311 (4 soumissionnaires).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231088

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 768 680,00 \$ (contrat: 6 047 000,00 \$, contingences: 604 700,00 \$, incidences : 116 980,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 463311 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 8 mars 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent. (4e octroi)**

Le 10 mars, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal proposés par la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le responsable du dossier du SIRR a d'abord expliqué que ce contrat fait également partie du grand projet de réhabilitation d'environ 45 km dans huit secteurs de la Ville, ce qui correspond à un taux de renouvellement de l'ordre de 1,02 % de l'ensemble du réseau pour les années 2021-2022. Il a été rappelé que la Direction des infrastructures du SIRR a scindé ce grand projet en raison de l'envergure des travaux dans l'objectif d'ouvrir le marché pour favoriser la concurrence. Puis, il a été précisé que ce projet d'octroi vise 10,5 kilomètres de conduites dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Puis, le Service a exposé les détails du processus d'appel d'offres d'une durée de 37 jours, au cours desquels un seul addenda a été publié afin de réviser à la baisse la quantité de conduites de 300 mm et de branchements d'égout et de puisard. À l'issue de l'appel d'offres, les quatre firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres ont déposé une soumission. Comme

pour les plus récents appels d'offres de ce grand projet, le Service observe la présence de nouvelles firmes en activité dans ce marché. Il a été mentionné que l'estimation de contrôle a été préparée durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC) et que celle-ci était basée sur les prix et les taux du marché actuel (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) ainsi que sur toutes les spécificités mentionnées aux documents de l'appel d'offres. L'analyse des quatre soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres a permis de constater un écart de 10,7 % favorable à la Ville entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de contrôle. En outre, les quatre soumissions reçues proposent des prix très similaires. L'analyse détaillée a permis d'établir que l'écart s'explique par des différences de prix concentrées sur les articles "branchement d'égout de puisard à remplacer"; "Réfection de coupe – chaussées mixte (autre que locale)" et "travaux préparatoires de conduite d'égout 600 mm x 900 mm". Finalement, de l'avis du responsable du dossier, l'explication la plus vraisemblable est que l'obtention d'un prix avantageux résulte, ici aussi, d'une concurrence agressive entre les entrepreneurs qui souhaitent remplir leurs carnets de commande.

En réponse aux questions des commissaires, la Commission a pu apprendre que la justesse des estimés repose sur un processus basé sur les coûts réels afin de se donner des balises pour pouvoir se mesurer au marché. Aussi, les commissaires ont pu apprendre que le découpage des 45 kilomètres à réhabiliter était basé sur le territoire et l'ampleur des travaux et devait permettre l'ouverture du marché, en plus de minimiser l'effort de gestion de contrats pour la ville. Il a été précisé qu'en 2021, ce sont neuf contrats, pour des tronçons de 9 à 11 kilomètres chacun, qui seront octroyés dans l'objectif de ventiler le marché.

La Commission ne peut que saluer l'obtention d'un prix avantageux pour la Ville pour ce contrat qui s'inscrit dans un projet d'envergure et souligne, une fois de plus, l'excellence du travail de l'équipe de la Division de la conception de travaux spécialisée en économie de la construction puisque l'obtention d'un juste prix pour ces travaux fait foi de la vigie du marché effectuée et de la justesse de la stratégie de découpage adoptée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent. (4e octroi)*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207231088 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.